



10263 - Comment reconnaître le jour d'Achoura de cette année ?

question

Comment jeûner l'Achoura de cette année ? Nous ne savons pas encore quand le mois de Muhamam débutera ni si le mois de Dhoul Hidjdja comptera 29 ou 30 jours. Dès lors, comment fixer Achoura pour le jeûner ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Quand nous ne savons pas si le mois de Dhoul Hidjdja est complet ou incomplet et que personne ne nous a informés de la date de la vision du croissant lunaire annonçant le début de Muharram, nous appliquons le principe qui consiste à porter le mois écoulé à trente jours et à calculer Le Achoura sur cette base.

Quand un musulman veut prendre les précautions nécessaires pour jeuner Achoura avec certitude, il doit jeuner deux jours de suite ; il fixe ce jour (Achoura) sur la base d'une hypothèse selon laquelle Dhoul-Hidjdja serait de 29 jours et le refixe sur la phase d'une autre hypothèse selon laquelle le même mois serait de 30 jours. Et puis il jeûne les deux jours qui ressortent des deux hypothèses. Dans ce cas, il aura certainement atteint Achoura. En effet, ou bien il aura jeûné les 9e et 10e jours de Muharram ou bien il aura jeûné les 10e et 11e jours de ce mois. Or, dans l'un et l'autre cas il n'aurait fait que du bien.

Quand quelqu'un veut prendre des précautions pour bien jeûner Tassou'a, nous lui disons de jeûner les deux jours précités plus le jour qui les précède. Car, dans ce cas, ou bien il aura jeûné le 9e, le 10e et le 11e jours ou bien il aura jeûné le 8e, le 9e et le 10e jours. Or, dans l'un et l'autre cas, il a certainement atteint les 9e et 10e jours.

Si l'on dit : mon état et mes conditions de travail ne me permettent de jeûner qu'un seul jour. Quel



est le meilleur jour à jeûner ? Nous lui disons : considérez que Dhoul Hidjdja est de 30 jours. Puis comptez dix jours et jeûnez le dixième.

Voilà le contenu de ce que j'ai entendu de notre maître, Cheikh Abd al-Aziz ibn Allah ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) quand je l'avais interrogé sur cette affaire.

Si nous recevons une information émanant d'un musulman sûr concernant la vision du croissant lunaire marquant le début du mois de Muharram, nous agiront sur la base de cette information. Le jeûne de Muharran est en général recommandé par la Sunna compte tenu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) **le meilleur jeûne après celui du mois de Ramadan est le jeûne du mois sacré Muharram** (rapporté par Mouslin, 1163)

Allah le sait mieux.